



Harcelement de la societe credirec

Par **sarah**, le **31/10/2012 à 15:14**

Bonjour,
Je vous ai déjà contacté il y a plusieurs mois concernant cette dette que me réclame CREDIREC, une société de crédit que je ne connais pas.
Cette dette datant de plus de 20 ans, vous m'aviez dit qu'elle était forclosée et leur avait envoyé un courrier dans ce sens.
Je reçois maintenant une lettre d'un huissier qui me l'a réclame en me menaçant de venir chez moi me saisir mes meubles ou autres !!!
Etant invalide, je touche une petite pension, je n'ai pas d'argent, ni de biens. Je vis dans un studio meublé.
Que dois-je craindre ? Que dois-je faire ?
Aidez-moi svp...
Sarah

Par **Tisuisse**, le **31/10/2012 à 17:57**

Bonjour,
Recherchez votre message d'origine et reposez votre cas sur cette file d'origine, cela nous permettra de mieux comprendre votre histoire et d'éviter les doublons.
Merci d'avance.

Par **sarah**, le **31/10/2012 à 18:31**

Bonsoir,
J'ai cherché mon message d'origine, malheureusement je ne l'ai pas retrouvé !!!
Merci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **31/10/2012 à 18:34**

Alors, voyez le dossier sur "droit de la consommation" relatif aux sociétés de recouvrement. Et tapez, dans la case "recherche" le mot Credirec, vous allez en savoir plus sur cette entreprise.

Par **sarah**, le **31/10/2012 à 19:07**

Je vous remercie et j'ai pu constaté avec effroi toutes les personnes victimes de cette société.
Pourriez-vous me dire si un huissier a le droit de bloquer votre compte courant, livret A et a-t-il le droit de débiter de l'argent de vos comptes ?
Une société de crédit a-t-elle le droit de vous demander votre numéro de carte bleue ?
Merci.

Par **sarah**, le **31/10/2012 à 19:40**

En fait, j'ai jeté la lettre simple de l'huissier comme on me l'a conseillé.
J'habite dans le Morbihan et l'huissier était à Villefrance sur Saône.
Il n'y a pas eu de jugement et la dette date de plus de 20 ans.
Actuellement je suis en traitement pour un cancer et la société CREDIREC insiste pour avoir mon numéro de carte bleue... avec mes médicaments et mon état de santé actuel j'ai peur parfois, pour avoir la paix et par désespoir, de leur leur donner sans m'en souvenir. A cause de certains de mes médicaments, il m'arrive d'oublier certaine chose... Qu'arriverait-il si cela se produisait ?
Merci.

Par **sarah**, le **31/10/2012 à 20:58**

J'ai oublié, lorsqu'il y a un jugement, on reçoit un document bien sûr !!!
Merci.

Par **Marion2**, le **01/11/2012 à 08:02**

Bonjour sarah,
S'il y avait eu un jugement, l'huissier désigné pour agir aurait eu son étude dans votre ville.
C'est donc encore du bluff de CREDIREC.
Ne répondez pas à CREDIREC, ne lui donnez aucune information et je vous conseille, si ce n'est déjà fait de demander à être inscrite sur liste rouge pour votre téléphone (c'est gratuit). De cette façon, CREDIREC ne pourra pas vous contacter.
Ayez l'esprit tranquille, la dette est prescrite.
Bonne journée à vous.

Par **sarah**, le **01/11/2012 à 10:01**

Bonjour,
Merci pour vos conseils qui m'ont réconfortés.
Je suis sur liste rouge et vous tiendrez au courant de l'évolution de mon dossier si cela était.
Encore et encore merci.
Sarah

Par **alterego**, le **01/11/2012 à 10:04**

Bonjour,rnrnIl s'agit bien entendu d'un bluffrnrnCREDIREC est une officine de recouvrement et n'octroie pas de crédit. Elles seront de plus en plus nombreuses tant qu'il y aura des gogos pour assouvir leur soif d'argent facile.rnrnCe ne sont que quelques saloperies en col blanc qui rachètent des listes d'emprunteurs défaillants auprès de sociétés de crédit qui ainsi récupèrent une partie de leurs créances. rnrnSur la multitude de défaillants "vrais ou faux" ces individus arrivent à bien gagner leur vie, parfois avec la complicité d'huissiers de justice peu scrupuleux.rnrnLe meilleur moyen d'y mettre terme est une plainte auprès du Procureur de la République dont vous leur ferez part en joignant la photocopie de la dite plainte (Lettre RAR).rnrnCordialement

Par **sarah**, le **01/11/2012 à 10:23**

Bonjour,rnJ'habite le Morbihan et j'ai reçu une lettre simple d'un huissier de Villefranche sur Saône, jetée suite au conseil de l'un de vos collaborateurs.rnJe recevrais certainement une relance et ferais comme vous me proposez. Je ferais parvenir une LRALA au Procureur de la République avec le courrier de cet huissier, dans l'espoir d'y mettre définitivement un terme.rnExiste-t-il une lettre type que vous auriez la gentillesse de m'adresser ?rnDois-je envoyer une copie à crédirec et à son huissier ?rnMerci pour tout.rnSarah

Par **Gerald123**, le **07/11/2012 à 20:38**

Bonjour,rnJe suis dans le meme cas, cela fait 2 ans que Credirec essaye de me contacter depuis plusieurs region de France pour recouvrement pour pret en cessation de paiement en 1999, ils se passent le mot. rnLa premiere fois, je leur ai demandé les détails, ils n'ont jamais pu me donner la moindre info. rnJe leur ai fait une lettre Recommander avec Accusé de reception leur demandant les détails de cette dette et d'arreter de me harceler par telephone et que je ne communiquerais avec eux uniquement par courrier.rnDemande dans ma lettre recommandée:rnrn-Les noms ou dénomination sociale du créancier, son adresse ou son siège social ;rn-Le fondement et le montant de la somme due en principal, intérêts et autres accessoires, en distinguant les différents éléments de la dette, et à l'exclusion des frais qui restent à la charge du créancier (article 32 de la loi 91-650 du 9 juillet 1991) ;rn-L'acte authentique (article 1317 du Code civil) ou le jugement revêtu de la formule exécutoire qui rend la créance revendiquée, exigible (titre exécutoire).rnrn-> ils sont rester muet jamais eu de retour.rnrnJ'ai eu droit aussi aux lettres de huissiers avec des montants differents.rnrnDepuis par periode, il recommence leur serie de coup de fil (plusieurs fois par jour sans jamais laisser de message) et une lettre de temps en temps de la part d'huissier (d'ancien employé Credirec après recherche sur Internet) en courrier simple tout fraîchement imprimé.rnrnCombien de temps cela va durer, c'est la question !!!! Ils ne faut pas craquer et ca des fois c'est dur, mais je pense que c'est leur objectif. Je pense qu'au bout de 2 ans, j'aurais déjà eu un huissier au pas de ma porte.

Par **sarah**, le **07/11/2012 à 20:47**

Merci Gérald123. Il est vrai que chaque fois que j'ouvre ma boîte aux lettres, j'ai le cœur un peu serré. Mais les différents témoignages me rassurent et je vais tout faire pour tenir le coup... Encore merci.

Par **Gerald123**, le **09/11/2012 à 12:54**

bon courage, la résistance est dure. rnrnPour ma part après maintes recherches sur le forum et ailleurs, je viens de découvrir que l'entité Credirec qui me court après a été radiée.rnrnOn-t-il toujours le droit de me faire chi** ?rnrnÉgalement je n'ai jamais été notifié pour un injonction de payer ou de titre exécutoire.rnrnJe pense de plus en plus à vouloir porter plainte contre eux, car c'est super stressant et dur à supporter.rnrnLes expert ici vous en pensé quoi ?rnrnMerci

Par **sarah**, le **09/11/2012 à 14:07**

Une plainte commune de toutes les personnes harcelées par cette société ne serait que justifiée !!!rnrnA voir...

Par **alterego**, le **09/11/2012 à 14:50**

Bonjour,rnrnIl faudrait déjà que vous arriviez à vous entendre pour cela et qu'un "berger veuille bien prendre en ce troupeau de brebis égarées" face au loup CREDIREC qui fait tant écrire. Ce n'est pas demain.rnrnPourquoi vous reposer les uns sur les autres. Ecrivez chacun une lettre RADAR au Procureur de votre juridiction (ne qualifiez pas la plainte, laissez-lui ce soin), et adressez la copie (toujours lettre RADAR) à CREDIREC.rnrnVous trouverez des modèles de plainte sur la toile et vous serez libérés de ce prédateur. rnrnCordialement

Par **angeline59**, le **09/11/2012 à 16:27**

jesuis dan le même cas: après 20 ans relances téléphoniques avec tons très désagréables frisant l'incorrection.... j'ai pris conseil auprès d'un organisme qui défend les consommateurs... mais ils semblent qu'ils rentrent dans leur jeu, car ils m'ont demandé si je pouvais échelonner mes paiements pour terminer cette dette que je ne dois pas.

Par **Marion2**, le **09/11/2012 à 18:07**

Bonjour,rnrnDe quand date votre dernier remboursement ?

Par **angeline59**, le **09/11/2012 à 18:53**

de 1993 ou 94... je ne possède plus de documents. J'ai déménagé 2 fois en laissant à chaque fois un an pour la redistribution du courrier. Je n'ai jamais eu aucune relance.

Par **Marion2**, le **09/11/2012 à 18:56**

Donc la dette est prescrite ou forclore... rnrnLaissez tomber l'Association de Consommateurs. Vous ne devez plus rien. Ne répondez pas aux courriers et demandez à être inscrite sur liste rouge (c'est très rapide et gratuit) afin de ne pas être harcelée au téléphone.rnrnCordialement.

Par **PADARNAK**, le **11/11/2012 à 09:29**

Il est plus que temps de réagir contre cette entreprise qui se permet tous les abus et fait vivre depuis des années des milliers de gens dans l'angoisse sans pour autant être inquiétée.rnComment se débarrasser durablement de CREDIREC ? rnÇa ne se fera pas tout seul, agissons ! :rn<http://padarnak.com/archives/comment-se-debarasser-durablement-de-credirec/>

Par **sarah**, le **04/06/2013 à 11:31**

Bonjour,rnAprès un an de tranquillité, c'est maintenant la société EOS CREDIREC et non CREDIREC seule (le nom apparemment a changé) qui m'envoie aujourd'hui un courrier.rnSi dette il y a, elle a plus de 15 ans.rnQue dois-je faire ?rnLa dette est-elle vraiment forclore ?rnJe pensais cette angoisse derrière moi et voilà que ça recommence...rnCordialement.

Par **alterego**, le **04/06/2013 à 11:56**

Bonjour,rnrnDéposez plainte auprès du Procureur de la République et informez-les de celle-ci par courrier RADAR, faute de quoi chaque année vous allez devoir perdre du temps à nous faire part des abus de cette société.rnrnCERDIREC et EOS CREDIREC deux noms différents pour un même charognard.rnrnCordialement

Par **Max**, le **04/06/2013 à 12:00**

Ce sont les mêmes : <http://padarnak.com/archives/parti-250-ils-arriverent-5000%E2%80%A6/>nils ont juste pris du gras grâce à la bonne santé de ce secteur d'activité. En effet l'exploitation de la misère économique c'est le nouveau Far-West où tout semble permis :(sans le risque de règlement de compte à la fin du film... dommage !)
<http://padarnak.com/archives/credirec-huissiers-approximations-juridiques-et-abus-de-droit/>

Par **sarah**, le **04/06/2013** à **12:34**

Merci, mais qu'est-ce qu' un courrier RADAR et où puis-je avoir un modèle ?
Merci.
Cordialement.